

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge



07010341

TRIBUNAL DE COMMERCE

08-01-2007

NIVELLES
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/01/2007 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise 0881.524.221

Dénomination

(en entier)

Comm.V Paul Hartmann Finance SCS

Forme juridique Société en commandite simple

Siège 1480 Tubize (Saintes), Avenue Paul Hartmann 1

Objet de l'acte : Modification des statuts

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire dd. 21 novembre 2006, il résulte que:

L'assemblée décide de remplacer le premier paragraphe du texte de l'article 25 des statuts de la société par le texte suivant:

« Sur base de l'estimation du résultat de fin d'année de la société et du calcul du dividende préférentiel payable au détenteur de la participation B et compte tenu des apports éventuels du détenteur de la participation A et/ou de l'associé commandité effectués en application de l'article vingt-quatre (24) des présents statuts, les deux gérants, ou si aucun gérant n'a été nommé, l'associé commandité garantira (/garantiront), dans les limites du Code des sociétés et des présents statuts, le paiement des montants du dividende préférentiel de premier et second rang attribués par une assemblée générale spéciale des associés tenue dans le courant du mois novembre de chaque année en tant qu'avance sur les dividendes. Ledit paiement sera effectué au plus tard le dernier jour ouvrable de l'année comptable. »

Pour extrait analytique

NOGE Gesellschaft für Medizinprodukte und -Dienstleistungen mbH

Représentée par Dr. Michael Banz

Mentionner sur la dernière page du Volet BAu recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature